



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Yves JOURDAN pouvoir à M. Henri LANCELIN, Mme Lydie DUCHON pouvoir à Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Georges DE GROOTE, M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, M. Christophe CAPRONI pouvoir à M. Mehdi BELKACEM, M. Nicolas FARRÉ pouvoir à M. Maurice IMBARD, Mme Danièle FERNANDEZ pouvoir à Mme Sonia BRAU

Membre du Conseil Municipal sorti de la séance en application de l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : Mme LACROIX, en sa qualité de membre du bureau de l'association « LES SAINT-CYRIENNES » pour le point n° 3 inscrit à l'ordre du jour.

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 32

Réf : 2024/05/3 - OBJET : Attribution de la subvention annuelle 2024 à l'association locale « LES SAINT CYRIENNES »

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2024 de la commune adopté par délibération du Conseil Municipal n° 2024/04/6 du 3 avril 2024

Vu les demandes de subvention présentées pour l'année 2024,

Considérant qu'il convient de soutenir les actions de l'association « LES SAINT-CYRIENNES », et de lui attribuer à cet effet une subvention pour l'année 2024,

Accusé de réception en préfecture
078217806456-20240529-2024-06-13-DE
Date de réception préfecture : 04/08/2024

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1^{er} : Décide par 32 voix pour d'accorder dans le cadre du montant global de 226 000 € adopté au Budget Primitif 2024, une subvention annuelle à l'association figurant dans le tableau ci-dessous :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT (en €)
LES SAINT CYRIENNES	3 000

Article 2 : Précise que les crédits correspondants figurent à la nature 65748 du budget primitif 2024.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : **- 4 JUIN 2024**
et par publication en ligne le :

Saint-Cyr-l'École,
le : **- 3 JUIN 2024**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand
Parc

Vladimir BOIRE
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Vladimir BOIRE

A handwritten signature in blue ink.

Le 3 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20240529-2024-05-3-DE
Date de réception préfecture : 04/06/2024